



communiqué

No:
No.: 39

DIFFUSION:
RELEASE: NE PAS PUBLIER AVANT
15 H 30

LE 16 MAI 1977

SIGNATURE D'UN ACCORD ENTRE LE CANADA ET LA FINLANDE SUR LES TRANSPORTS AÉRIENS

Le Ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui que le Canada et la Finlande ont conclu un accord sur les transports aériens. Le texte a été signé à Ottawa par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson et par l'ambassadeur de la Finlande au Canada, S.E. M. Niilo Juhani Pusa.

Les routes prévues dans cet accord sont conformes à la troisième et quatrième liberté de l'air et accorde des droits de transit à un point en Europe situé entre les deux pays, de même qu'à Montréal et Helsinki jusqu'à un point situé au-delà de leur territoire. A cet effet, la Finlande a choisi New York et desservira Montréal deux fois par semaine, à partir de cette route. En retour, Air Canada jouira de droits similaires via l'Europe à destination d'Helsinki et au-delà de cette ville jusqu'à un point déterminé par les autorités canadiennes.

L'accord aura une durée de quatre ans et pourra être renouvelé par la suite. Pendant la durée initiale, seule la société Finnair exploitera le service aérien. L'on notera par ailleurs qu'un accord commercial satisfaisant a été conclu par les deux compagnies aériennes.